

Image not found or type unknown



Facture électricité indue

Par **julie**, le **28/02/2011** à **12:07**

Bonjour,
Nous avons acheté un appartement en 2008. Lorsque nous avons emménagé nous avons souscrit à des abonnements edf et gdf sous les mêmes références.
L'abonnement gdf a bien été pris en compte puisque les précédents propriétaires avaient résilié le leur; par contre celui d'edf n'a pas pu être pris en compte parce qu'ils n'avaient pas résilié leur contrat.
Aujourd'hui les anciens propriétaires nous demandent de payer les 2 années de factures.
Devons nous payer ou non?
Les agents edf nous disent que c'est de la responsabilité des anciens propriétaires, est-ce vrai?
Merci de me répondre.
Cordialement.